



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-214

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-04-09-00011 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE 5-13) (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-04-09-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - (SIE
5-13)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

PARIS 5E-13E

101 RUE DE TOLBIAC

75630 PARIS CEDEX 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Olivier BINET, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des entreprises du 5ème-13ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame JUPITER Nalini inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises du 5ème-13ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de **100 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sandrine BONIN	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
Mme Charlotte CAMBIUM	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
Mme Martine QUILAN	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
M Fabrice TIEFIN	Inspecteur des finances publiques	50 000 €	50 000 €
Mme Françoise ALIDOR	Contrôleuse principale des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Jonathan AMRAM	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Yesim ATAY	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Jocelyne BASTARDIE	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Nicolas BAUM	Contrôleur principal des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Bibiane BENDOLEBA	Contrôleuse principale des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Linda COSNUAU	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Cyril FIBLEUIL	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Gabriel FORGUES	Contrôleur principal des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M Philippe GIDOIN	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Emilie HERISSÉ	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Maxime ISSANCHOU	Contrôleur principal des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Céline JAUSSIOMME	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Jessy JEAN-JACQUES BIRBA	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Nicolas KERVEGANT	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Sylvie MAUREAU	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Pascal MESSERIAN	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Germaine MILIA	Contrôleuse principale des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Mickaël RODRIGUEZ	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Laurence ROZENBAUM-EMSALEM	Contrôleuse principale des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Laurent SIGER	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Lise VIVIER	Contrôleuse des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Stephane WATIEAUX	Contrôleur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M Romain BENCHETRIT	Agent principal des finances publiques	5 000 €	5 000 €
M.Daniel DIAZ HERRERA	Agent principal des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Fedora DI FAZIO	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Nadia HUGUIN	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Nadia JACQUINOT	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sorensa LATCHOUMY	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
M. Alain LOJOU	Agent principal des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Sévim POTTIER-SAHIN	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Marie-France NDOTI	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Sophie KOZOLE	Agente principale des finances publiques	5 000 €	5 000 €
Mme Cécile SAINTE CATHERINE	Agente des finances publiques	5 000 €	5 000 €
M. Faustino SCALISI	Agent principal des finances publiques	5 000 €	5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 09/04/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises, du 5ème-13ème arrondissement

Signé

Olivier BINET